



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

N° 21/008

Date de convocation
2 avril 2021

Date d'affichage
2 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice **27**

Présents **16**

Pouvoirs **11**

Votants **27**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance à huis-clos (les débats étaient accessibles au public via une retransmission en direct) sous la présidence de monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 9h07.

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, et du décret n°2021-123 du 5 février 2021 modifiant le décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire « les organes délibérants des collectivités territoriales (...) ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. (...) Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs »**

Objet :

BUDGET PRIMITIF 2021 VILLE

Vote :

Pour : **25**

Contre : 0

Abstention : **2** (Madame Roselyne BRUNON et Monsieur Jean-Claude MATHIAS)

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE, Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Maires Adjoints,
Patrick VERGE, Pascal COMMEAUX, Willy KLEIN, Conseillers Municipaux Délégués,
Martine BOUVET, Maryse FLECHE, Céline KONIGSBAUER, Jean-Claude MATHIAS, Roselyne BRUNON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Evelyne GUERIN donne pouvoir à Patricia ROBIDA
Pascale COLTIER donne pouvoir à Jean-Louis ALEXANDRE
Jacques PLAISANT donne pouvoir à Pascal COMMEAUX
Alain PAPIN donne pouvoir à Willy KLEIN
Joel LEFEVRE donne pouvoir à Patrick VERGE
Sandrine STENECK donne pouvoir à Martine BOUVET
Carine MARY donne pouvoir à Maryse FLECHE
Manon HELARY donne pouvoir à Ludovic TORO
Benjamin TOUITOU donne pouvoir à Jean-Yves CONNAN
Francis NGASSI TAGA donne pouvoir à Claude SPIQUEL
Kenza LHAMZI donne pouvoir à Céline RUVA

Jean-Yves CONNAN est désigné comme secrétaire de séance.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le budget de la Ville est régi par la **nomenclature comptable M14**.

La date limite de droit commun pour le vote du budget est le 15 avril sauf l'année de renouvellement des organes délibérants où cette date limite est reportée au 30 avril.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 Ville se présentant comme suit :

Section de Fonctionnement : 7 204 779,36 €
(Y compris le solde d'exécution 2020)

Section d'Investissement : 2 782 771,24 €
(Y compris les RAR 2020 et le solde d'exécution 2020)

Le BP 2021 est présenté après le vote du Compte Administratif 2020 afin de permettre la reprise de résultats de l'exercice 2020 et de présenter un budget unique pour l'année 2021. Il n'y aura donc pas de Budget Supplémentaire en 2021.

Le Budget Primitif 2021 est commenté par Mr Sébastien GASPARD.

Le Budget Primitif 2021 est voté par un vote global après avoir constaté l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents et que le budget ait été présenté par chapitre (V. Présentation Générale du Budget Tableau A2/A3).

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles D. 1612-1 et D. 1612-2 du CGCT qui fixent le cadre réglementaire pour l'élaboration des budgets locaux ;

CONSIDERANT la délibération procédant à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 dans le Budget Primitif 2021 de la Ville ;

OUI l'exposé de Monsieur Sébastien GASPARD, Maire-Adjoint chargé des finances, rapporteur dans cette affaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal

DECIDE de l'approbation du Budget Primitif 2021 de La Ville se présentant comme suit :

Section de Fonctionnement : 7 204 779,36 €
(Y compris le solde d'exécution 2020)

Section d'Investissement : 2 782 771,24 €
(Y compris les RAR 2020 et le solde d'exécution 2020)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Coubron, le 8 avril 2021

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France

Vice-Président de Grand Paris Grand Est



Ludovic TORO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20210408-21-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021
Affichage : 08/04/2021

Ludovic TORO, Maire de Coubron, Conseiller
Régional d'Ile de France

